

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Radiologie diagnostique et interventionnelle 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1101.F13

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2017-2018

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres : Anglais (lecture)

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Vignettes (uniquement pour les M1)

- **Vignettes RDGI (Vignette 1 : Thorax, Vignette 2 : Membre inférieur, Vignette 3 : Ostéo-articulaire, Vignette 4 : Digestif, Vignette 5 : Hystérosalpingographie)**
- **Vignettes TDM (Vignette 1 : Lombaire, Vignette 2 : Pulmonaire, Vignette 5 : Thoracique)**
- **Vignettes IRM (Vignette 1: Ostéo-articulaire genou)**

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Objectifs généraux du module

S'initier par l'expérimentation à l'acquisition des bases méthodologiques, techniques et organisationnelles nécessaires au processus de réalisation des examens à visée diagnostique et interventionnelle en RDGI, TDM, IRM.
Les objectifs d'apprentissage sont décrits dans le syllabus.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'enseignement et les productions attendus sont décrits dans les syllabus.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Simulation
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Cours magistraux

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques. Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences justifiées, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. des évaluations écrites
- B. des examens oraux
- C. examen type ECOS

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans un document accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- Période: 1^{er} semestre

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus RDGi, CT et IRM, en tenant compte des coefficients attribués, soit 2 pour le RDGi, 1 pour le CT et 1 pour l'IRM. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée dans le module.

8. Responsable du module et enseignants

Responsables : RDGI : M. Basler, TDM : F. Zoni, IRM : C. Gaignot

Enseignants :

- Ils sont nommés dans le syllabus

Descriptif validé le 25 août 2017 par

E. Fleury
Responsable de la filière